

# Commune de Miéry

## Compte rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2020

**Étaient Présents :** Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT, Jacques GRANGEREAU, Nicolas GETE, Daniel BERTOCCHI, Annick VACELET, Gérard PIANET.

**Était excusée :** Céline PICHON (pouvoir à Jean-Baptiste MÉRILLOT),

**Était absent :** Alexis MURA.

**Secrétaire de séance :** Nicolas GETE

### Ordre du jour

- 1 - Rendu compte des décisions prises par le Maire.
- 2 - Choix des entreprises pour la réfection des façades de la Mairie.
- 3 - Vente de coupes de bois 2020.
- 4 - Motion de soutien à la Cité scolaire Victor Considerant de Salins-les-Bains.\*
- 5 - Compte Administratif 2019 des Budgets Principal et du service de l'eau.
- 6 - Compte de gestion et Affectation des résultats des différents budgets.
- 7 - Vote des taxes du budget principal.
- 8 - Budgets primitifs 2020 (principal et service eau).

Le point : a été retiré de l'ordre du jour : le nouveau Conseil aura jusqu'au 15 mai, pour ce prononcer.

(\* ) - *document(s) transmis aux Conseillers Municipaux par courrier électronique.*

#### **1 - Rendu compte des décisions prises par le Maire.**

1<sup>er</sup> point : Après la décision du Conseil, lors de sa séance du 20 décembre 2019, de normaliser le poste d'entretien des locaux de la Mairie, à raison de 6 h 30 par mois, soit 1 h 45 par semaine, à compter du 1er janvier 2020, Monsieur le Maire, dans le cadre de ses responsabilités (Représentant de l'État) a recruté Madame MONAMY Hélène sur les trois Candidates qui ont postulé.

- 2<sup>ème</sup> point : Pour des raisons de santé, la Secrétaire de Mairie : Stéphanie CHOULOT, a pris un congé de maladie, du 27 février au 1<sup>er</sup> avril 2020. Catherine APPOINTAIRE assure son remplacement, à raison de 6 h par semaine.

#### **2 - Choix des entreprises pour la réfection des façades de la Mairie.**

Des travaux de réfection et d'isolation des façades du bâtiment de la Mairie ont été décidés, lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2018. Une demande de subvention a été sollicitée auprès de l'État, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour un montant estimé à **37 000 € HT**.

La notification de la subvention, d'un montant de **10 575,75**, nous a été adressée le 18 juillet 2019.

Une consultation, répondant au code des Marchés Publics, a été lancée le 30 janvier 2020 avec une date limite de réception des offres, fixée au 27 février 2020, à 12 heures.

Ces travaux ont été répartis en deux lots :

- Lot 1 : Isolation par l'extérieur et peinture.

- Lot 2 : menuiseries isolantes et volets roulants.

Trois Entreprises, pour chaque lot, ont reçu un dossier.

- Pour le Lot 1 : Bongler S.A., Brillant Isol et Taubat SAS : ces Entreprises nous ont transmis une offre.

- Pour le lot 2 : Huguet Menuiserie, Jura Menuiserie et Maraux Étienne : seule la première entreprise a proposé une offre, les autres se sont excusées. Une nouvelle consultation sera relancée, avec une variante "PVC", selon le souhait de certains Conseillers.

En fonction de ces informations, seules les offres, du lot 1, ont été analysées.

Selon les documents exigés, à savoir :

- un mémoire technique, dans lequel devait figurer, notamment : les principaux fournisseurs, les moyens humains et matériels de l'Entreprise, la qualification des employés et la liste des travaux, de même constitution, déjà réalisés (coefficient 35).
- le montant de l'offre (coefficient 65).

L'entreprise Brillant Isol obtient la note 20/20 avec un montant des travaux s'élevant à 16 126,20 € HT.

De plus, c'est la seule entreprise qui prévoit, dans ces travaux préparatoires, le «Décrépissage de la façade arrière, compris chargement et évacuation des déblais. Dégrossissage brut.», avant la pose de l'isolation.

Il est à préciser que, l'opération comprend également :

- la mise en souterrain des câbles électrique et de télécommunication, qui traversent la cour,
- la reprise et la dissimulation des évacuations, actuellement apparentes, provenant de la Mairie et de l'appartement,
- le crépissage du soubassement de la façade principale.

**☞ Le Conseil, à l'Unanimité, décide de retenir l'offre économique la plus avantageuse, proposée par l'Entreprise Brillant Isol, qui a obtenu la note de 20/20 et avec des prestations s'élevant à 16 126,20 € HT. Le Conseil déclare infructueuse la consultation du lot 2. Une nouvelle consultation sera lancée auprès de deux entreprises avec une variante "PVC".**

### **3 - Vente de coupes de bois 2020**

Comme chaque année, l'Office National des Forêts nous propose, en relation avec le plan d'aménagement de notre forêt, pour la campagne 2020, l'état d'assiette des coupes suivant :

- Vente aux adjudications générales : En bloc et sur pied, les résineux de la parcelle 17af,  
En bloc façonné, les feuillus de la parcelle 17af.
- Vente de gré à gré des chablis : En bloc et façonnés (si le cas se présente).
- Vente de gré à gré des produits de faible valeur des parcelles : 15 r-17 af.

Concernant la rémunération de l'Office National des Forêts, pour les prestations contractuelles sur les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure, deux possibilités sont proposées aux Conseillers :

- \* demande à l'Office National des Forêts d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- \* autorise le maire à signer le devis, que lui présentera l'Office National des Forêts pour l'exécution de cette prestation.

Le 16 juin 2019, le Conseil avait décidé de :

- \* Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à une assistance, selon les besoins et après réception d'un devis précisant le coût de la rémunération contractuelle d'assistance technique, pour la vente de bois façonné et à la mesure.

**☞ Le Conseil, à l'Unanimité, décide de :**

- \* **mettre en vente, conformément au programme des coupes du plan d'aménagement forestier et sans escompte possible :**

- **Vente aux adjudications générales : En bloc et sur pied, les résineux de la parcelle 17af,  
En bloc façonné, les feuillus de la parcelle 17af.**

- \* **Vente de gré à gré des chablis : En bloc et façonnés (si le cas se présente).**

- \* **Vente de gré à gré des produits de faible valeur des parcelles 15r et 17af.**

- \* **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à une assistance, selon les besoins et après réception d'un devis précisant le coût de la rémunération contractuelle d'assistance technique, pour la vente de bois façonné et à la mesure.**

#### 4 - Motion de soutien à la Cité scolaire Victor Considérant de Salins-les-Bains

La Commune est sollicitée par Monsieur FAVRE Jacques, Délégué de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration du Lycée de Salins les Bains, qui nous propose une Motion de soutien à la Cité scolaire Victor Considérant. Cette Motion a été adressée à chaque Conseiller par courrier électronique.

Il nous est demandé un soutien pour que les moyens alloués à la cité scolaire Victor Considérant soient renforcés à la rentrée 2020:

- que la quatrième classe de seconde soit conservée (les effectifs montants pour la rentrée 2021 étant d'ailleurs plus importants).
- que les élèves venant de l'extérieur de l'établissement puissent bénéficier d'une affectation sur le lycée Considérant sans restriction.
- que les enseignements spécifiques (audiovisuel, section basket et théâtre) soient durablement pérennisés.

☞ **Le Conseil, ayant appris que la Communauté de Communes avait accepté cette motion, ne juge pas utile de se prononcer à ce sujet.**

#### 5 - Compte Administratif 2019 des Budgets Principal et du service de l'eau.

Il est rappelé que ces comptes administratifs sont la représentation de la gestion, par le Maire, des Budgets votés par le Conseil Municipal.

A ce titre ils sont présentés par, Jacques GRANGEREAU, deuxième Adjoint.

- *service de l'eau :*

SECTION D'EXPLOITATION- DÉPENSES -	BP 2019	CA 2019
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	41 974 €	34 847,57 €
SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES -		
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	41 974 €	31 026,61 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES -		
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	124 817 €	24 587,57 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES -		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	124 817 €	34 368,36 €

- *Budget principal :*

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES -	BP 2019	CA 2019
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	248 332 €	68 292,13 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES -		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	248 332 €	100 695,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES -		
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	189 055 €	61 145,70 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES -		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	189 055 €	36 200,73 €

☞ **Le Conseil, en fonction des différents budgets, se prononce comme suit (le Maire ne prenant pas part au vote et est absent lors de la décision)**

- C.A. du service de l'eau **voté à l'Unanimité,**
- C. A. du budget principal **voté à l'Unanimité,**

## 6 - Compte de gestion et Affectation des résultats des différents budgets.

☞ Le Conseil, à l'Unanimité, approuve le compte de Gestion.

### AFFECTATION DES RÉSULTATS

#### A - budget de l'eau :

	Résultats 2018	
Excédent d'Investissement		+ 98 797,40 €
Excédent d'Exploitation		+ 5 038,27 €
Excédent global		+ 103 835,67 €

	Résultats 2019	
Excédent d'Investissement		+ 9 780,79 €
Déficit d'Exploitation		- 3 820,96 €
Excédent global		+ 5 959,83 €

#### BILAN au 31 décembre 2019

RI 001	Excédent d'Investissement	+ 108 578,19 €
RE 002	Excédent d'Exploitation	+ 1 217,31 €
	Excédent global	+ 109 795,50 €

#### B - Budget principal :

	Résultats 2018	
Déficit d'Investissement		- 27 455,01 €
Excédent de Fonctionnement		+ 183 285,01 €
Excédent global		+ 155 830,00 €

	Résultats 2019	
Déficit d'Investissement		- 24 944,97 €
Excédent de Fonctionnement		+ 32 402,87 €
Excédent global		+ 7 457,90 €

#### BILAN au 31 décembre 2019

RI 1068+DI 001	Déficit d'Investissement reporté	- 52 399,98 €
	Excédents de Fonctionnement reportés	+ 188 232,87 €
RF 002	Excédent global	+ 135 832,89 €

☞ Le Conseil, en fonction des différents budgets, se prononce comme suit, pour l'affectation des résultats

- service de l'eau
- budget principal

voté à l'Unanimité,  
voté à l'Unanimité,

## 7 - Vote des taxes.

Le montant des bases, de 2020, est celui attribué par l'État, en fin d'année et non celui qui a servi pour la préparation du budget 2019. Ces bases ne sont pas connues, à l'heure du Conseil, pour 2020, leur montant n'est donc qu'une estimation. Il vous est donné ceux de 2019 et l'estimation 2020.

Taxes	Bases 2019	Taux	Produit fiscal 2019	Bases 2020	Taux (0 %)	Produit fiscal 2020
d'habitation	145 500	8,55%	12 440 (prévu)	149 400	8,55%	12 774
	149 426	8,55%	12 776 (réalisé)			
foncière (bâti)	88 500	21,01%	18 594 (prévu)	88 500	21,01%	18 594
	88 598	21,01%	18 614 (réalisé)			
foncière (non bâti)	41 000	29,38%	12 046 (prévu)	41 000	29,38%	12 046
	41 058	29,38%	12 063 (réalisé)			
			41 355 (produit prévu)			43 414
			41 862 (produit réel)			

Augmentation des bases (état) = ? % ((réelles)/bases budget 2020 (prévues))

Rappel : l'augmentation de 2006 était de 2%, soit 527 €, en 2007 et 2008, pas d'augmentation, en 2009, une augmentation de 1% a été adoptée soit 313 €, en 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 le Conseil n'a pas voté d'augmentation. L'augmentation en 2018 de 1% a représenté + 409 €. En 2019, il n'y a pas d'augmentation.

Il est également précisé que les dotations de l'État tiennent compte de l'effort fiscal réalisé par les communes. De plus, dans le cadre de la réduction de la dette nationale, les dotations de l'État sont en diminution : de - 776 € en 2014, de - 2 690 € en 2015, de - 670 € en 2016 et de - 2 679 € en 2017.

En 2018, augmentation de + 211 €. Pour 2019, les dotations ne sont pas encore connues.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des différentes taxes.**

## 8 - Budgets primitifs 2020 (principal et eau).

Jean-Baptiste MÉRILLOT présente, au Conseil, les propositions de budget du Maire pour l'exercice 2020.

- *budget de l'eau :*

SECTION D'EXPLOITATION - DÉPENSES et RECETTES -	BP 2020
MONTANT DÉPENSES = RECETTES D'EXPLOITATION	32 576 €
(sans transfert à la section d'investissement)	

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES et RECETTES	
MONTANT DÉPENSES = RECETTES D'INVESTISSEMENT	119 744 €

- *Budget principal :*

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES et RECETTES -	BP 2020
MONTANT DÉPENSES = RECETTES DE FONCTIONNEMENT	232 766 €
Dont un transfert de 133 000 € de la section de Fonctionnement à la section d'Investissement (Autofinancement).	

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES et RECETTES	
MONTANT DÉPENSES = RECETTES D'INVESTISSEMENT	224 169 €

Les principaux travaux concernent :

- L'isolation des façades de la Mairie, pour lesquels une subvention, de 10 575,75 €, a été accordée, ainsi que les travaux annexes, qui sont précisés au point n° 2.
- Divers travaux de voirie : point à temps, caniveaux, tête de regard.
- Mise à niveau des bouches à clefs et regards, dans le cadre de la réfection de la couche de roulement de la rue Principale par le Département.

Le Conseil, en fonction des différents Budgets Primitifs (B. P.), se prononce comme suit :

- B.P. du service de l'eau  
Exploitation et Investissement voté à l'Unanimité,

- B. P. du budget principal  
Fonctionnement et Investissement voté à l'Unanimité,

### Information liée au Budget sur la Défense extérieure contre l'incendie.

Lors de l'élaboration du diagnostic "eau potable", en 2015, le conseil a adopté le principe de séparer le réseau, dont l'eau est destinée à la consommation humaine, de celui de la défense extérieure contre l'incendie.

Pour ce faire, deux propositions ont été émises par le bureau d'études :

Hypothèse 1 : Installation de deux bâches souples (avec évent et trop plein) de 120 m<sup>3</sup> sur lit de sable avec pose d'une clôture (et portillon) avec de préférence mise en place d'un poteau d'aspiration hors clôture, par bâche.

Hypothèse 2 : Installation de deux citernes préfabriquées enterrées de 120 m<sup>3</sup> (y compris terrassement) avec de préférence mise en place d'un poteau d'aspiration, par citerne.

L'entrée en application du règlement opérationnel du Service d'incendie et de Secours du Jura (arrêté préfectoral n° 2015 - 1505) le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et l'Arrêté n° 39-2017-06-30-004 qui porte approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, ne permettent plus au Service Départemental d'Incendie et de Secours d'élaborer une étude de faisabilité d'un principe de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Le 16 novembre 2018, le Conseil a décidé de ne pas retenir le devis proposé, pour cette étude, et a accepté la proposition du maire, pour élaborer le dossier.

Suite à un avant-projet présenté avec une citerne, sur la parcelle AD 275, pour une surface de 80 m<sup>2</sup>, face à l'église, au centre d'un rayon de 300 ml, permettant d'envelopper les premières maisons de l'entrée Nord, certains Conseillers se sont posé la question de la fiabilité de l'opération.

Une proposition de doubler le réservoir du château d'eau a été émise (plus d'inconvénients que d'avantages). Puis, lors du Conseil, il a été proposé d'étudier une solution par le remplaçant de la canalisation en fonte de Ø 125, depuis le château d'eau jusqu'au bas de la route de Plane et celle en fonte Ø 100, depuis la route de Plasne, jusqu'à l'entrée Sud du Village.

Dans la même tranchée, une autre canalisation serait positionnée pour desservir les deux bornes incendie, avec une réserve à proximité du chemin qui monte à Plasne.

Solution proposée, au vu de l'information du Conseil Départemental, qui souhaite réaliser la couche de roulement de la rue Principale, avec interdiction d'entreprendre des travaux sur l'enrobé neuf, avant trois ans.

Un devis estimatif sera proposé au nouveau Conseil.

Le Secrétaire de séance

Nicolas GETE



Le Maire

Jean-Pierre KOËGLER

